

Le diplôme d'Etat de sage-femme est un diplôme de l'enseignement supérieur délivré par les unités de formation et de recherche (UFR) de médecine des universités habilitées à cet effet. Il existe 35 écoles de sages-femmes en France et dans les DOM TOM.

Etudes

Durée : 5 ans

- Classement en rang utile à l'issue du concours de la 1^{ère} année des études médicales
- Première phase des études de sages-femmes : 2 ans - sanctionnée par un examen de passage
- Deuxième phase des études de sages-femmes : 2 ans - sanctionnée par les épreuves du diplôme d'Etat après validation d'un travail de recherche

Formation continue

- Diplômes universitaires (échographie, tabacologie, allaitement maternel, contraception, conseillère conjugale, etc.)
- Ecole des cadres des sages-femmes

Secteurs d'activité

- Public hospitalier
- Privé (hôpital privé, clinique...)
- Libéral
- Territorial (centres de planification familiale, protection maternelle et infantile, etc.)

Secteurs d'activité - Autres possibilités

- Enseignement
- Fonctions d'encadrement
- Participation à des travaux de recherche
- Humanitaire

Comme les autres professions médicales, les sages-femmes relèvent d'un code de déontologie professionnel et doivent justifier, pour exercer, de leur inscription au conseil national de l'ordre des sages-femmes.

En savoir plus :

Conseil national de l'ordre des sages-femmes : www.ordre-sages-femmes.fr

Ont participé à ce document : Catherine Foulhy, Sophie Frignet, Monique Bouillou

Fondation Mustela - 10, avenue de l'Arche - 92 400 Courbevoie
T : 01 43 34 65 04 - F : 01 43 34 61 03 - www.fondationmustela.com



Tendresse & Passion : le métier de sage-femme



Fondation Mustela
créée en 1982 sous l'égide de la Fondation de France

Avec les professionnels de santé, pour la petite enfance

Sage-femme : une profession à compétences multiples au service de la naissance



Profession médicale, la sage-femme conseille et accompagne les futurs parents en toute autonomie, dans le respect de leur projet parental, pendant la grossesse, à l'accouchement et après la naissance. Elle surveille et réalise les soins nécessaires.

Pendant la grossesse

- Diagnostic et déclaration de la grossesse
- Suivi de la grossesse :
 - Consultation prénatale, échographie, examens biologiques
 - Consultation spécialisée (addictions, nutrition, etc.)
- Surveillance de grossesse à risque sur prescription médicale
- Préparation à la naissance et à la parentalité

A l'accouchement

- Diagnostic et suivi du travail
- Prise en charge de la douleur
- Pratique de l'accouchement normal et surveillance des suites immédiates
- Accueil, examen du nouveau-né
- Réanimation néo-natale si nécessaire
- Démarrage de l'allaitement

Après la naissance

- Surveillance et soins de la mère et du nouveau-né
- Accompagnement des parents dans la prise en charge des besoins du nouveau-né (alimentation, sommeil...)
- Préparation et suivi du retour au domicile
- Conseil et prescription d'un mode de contraception
- Prescription et pratique de la rééducation périnéale
- Consultation post-natale
- Consultation d'allaitement

